

Document de travail¹
(Version originale : anglais)

Table ronde : La migration en tant que facteur du développement

**Table ronde 2.2 La migration dans le contexte du Programme de développement durable d'ici 2030 –
Mise en œuvre d'une question diverse et intersectorielle au moyen d'un suivi et d'une évaluation**

Contexte

La migration est maintenant reconnue comme étant essentielle au développement et est influencée par plusieurs aspects de la mondialisation. Parallèlement, il a été largement admis que la migration n'était pas un phénomène isolé de développement mais le déplacement de millions de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, des personnes en droit de jouir pleinement du développement et de la protection de leurs droits. Dans la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement¹ (octobre 2013), les représentants d'États et de gouvernements réunis à l'occasion du Dialogue de haut niveau ont reconnu l'importance de la contribution des migrations à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et estimé que la mobilité humaine était un facteur décisif du développement durable. À partir du consensus grandissant, selon lequel le Programme de développement pour l'après-2015 ne serait pas achevé avant d'avoir traité la question de la migration internationale contemporaine (en abordant, entre autres, la discrimination, l'inégalité, l'exclusion et la marginalisation de tous les migrants indépendamment de leur statut ; en renforçant le rôle de la migration dans la réduction de la pauvreté, par exemple en réduisant les inégalités, en renforçant les droits des travailleurs migrants, notamment des femmes), les références appropriées ont été établies dans le Programme de développement durable d'ici 2030.

Évolution de la migration depuis les OMD (2000 -2015) :

-
- En 2013, le nombre de migrants internationaux a progressé d'environ 32 %, pour s'établir à 232 millions d'individus et devrait dépasser les 250 millions en 2015. Les femmes représentent un peu moins de la moitié de ce chiffre mondial (48 %).
 - En 2014, les transferts de fonds des migrants vers les pays en développement ont été multipliés par cinq, pour atteindre 436 milliards de dollars des États-Unis, selon les estimations. Ils devraient atteindre 440 milliards de dollars en 2015.
-

¹ Le présent document a été élaboré conjointement par l'Organisation internationale de la migration (OIM), le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (UNDESA), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement, et sa préparation a été coordonnée par la Banque mondiale, en qualité de Président du Groupe mondial sur la migration (GMM). Ont également contribué à la préparation de ce document les **coprésidents de la TR 2.2**, le Bangladesh, la Grèce et le Mexique ainsi que les **membres de l'équipe de la TR**, le Cameroun, le Honduras, la Jamaïque, la Moldavie, les Philippines, le Saint-Siège, le Sénégal, la Suède, la Suisse et le Zimbabwe. Des **partenaires non gouvernementaux** y ont également contribué, à savoir l'Action ACP-UE pour la migration, la Banque mondiale, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OIM, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNDESA. Le présent document a pour objectif d'informer et de stimuler le débat de la Table ronde 2.2 lors de la réunion au sommet du FMMD qui se tiendra en octobre 2015. Il n'est pas exhaustif dans son approche et ne reflète pas nécessairement les points de vue des organisateurs du FMMD ni ceux des gouvernements ou des organisations internationales impliqués dans le processus du FMMD.

- En 2014, le nombre de personnes déplacées de force (*personnes déplacées, réfugiés et demandeurs d'asile*) à la suite des crises était de 59,5 millionsⁱⁱ.

Le présent document vise à refléter la façon dont la migration est abordée dans le Programme de développement durable d'ici 2030, notamment dans les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles s'y rapportant mais aussi dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015). Il expose également certains éléments nécessaires à la mise en œuvre des ODD, leurs cibles et éventuels indicateurs (*qui sont en cours d'élaboration*), et aborde l'éventuelle planification nationale et les mesures inhérentes à cette dernière et nécessaires à la réalisation intégrale et efficace des cibles relatives à la migration.

La migration dans le Programme de développement durable d'ici 2030

La Déclarationⁱⁱⁱ donne le contexte et le ton du programme, englobe tous les droits de l'homme et met en avant des stratégies garantissant que toutes les personnes jouissent des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans la Déclaration, tous les États s'engagent explicitement à veiller à ce que les droits de l'homme de tous les migrants soient respectés et s'engagent à ce que personne ne soit « laissé de côté ». Ils reconnaissent que la migration internationale est une « réalité multidimensionnelle d'une importance capitale pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination » et qu'elle « demande des réponses cohérentes et complètes », que la participation des migrants doit être assurée et que les migrants, quel que soit leur statut migratoire, les réfugiés et les personnes déplacées font partie des individus vulnérables dont il faut favoriser l'autonomisation et dont les besoins sont énoncés dans les objectifs et les cibles. Ils reconnaissent explicitement les besoins des migrants, qu'ils considèrent en tant que groupe vulnérable. Ils s'engagent en outre à mettre fin à la traite des femmes et des enfants et à coopérer à l'échelle internationale pour « garantir une migration sûre, ordonnée et régulière, impliquant le plein respect des droits de la personne et le traitement humain des migrants (sans considération de statut migratoire), des réfugiés et des personnes déplacées ». Ils affirment qu'une « telle coopération devrait également renforcer la résilience des communautés abritant des réfugiés » et s'engagent à protéger leurs « citoyens vivant à l'étranger et à réintégrer les travailleurs migrants retraités qui reviennent dans leur pays d'origine » (voir l'Annexe 1).

La cible 10.7 des ODD, relative à la migration, dans le cadre plus large de la réduction des inégalités, est digne de mention. Dans un contexte d'engagement global et ambitieux de réduction des inégalités, dans le cadre de cette cible, les États membres s'engagent à faciliter la migration de façon ordonnée et sans danger par la « mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées » et sont ainsi encouragés à améliorer la gouvernance migratoire. Dans le cadre de l'objectif 10.c, les États membres s'engagent à réduire à moins de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et à éliminer les couloirs de transferts de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

Tenant compte de la complexité des défis en matière de migration, la Déclaration met l'accent sur les aspects relatifs au marché du travail et sur l'égalité de traitement des travailleurs migrants et des ressortissants des pays d'accueil ou de destination. La cible 8.8, « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire », est axée sur la promotion d'une croissance économique durable, inclusive et viable, du travail décent et de l'emploi pour tous.

Dans un effort d'inclusion, la Déclaration appelle à une plus grande capacité de ventilation des données, entre autres selon le statut migratoire, pour veiller à ce que les migrants soient réellement inclus. Cela permettra de promouvoir des liens multiples parmi les cibles et indicateurs divers^{iv}.

Le Tableau 1 ci-dessous présente une liste des cibles liées à la migration :

Tableau 1 : Cibles des ODD liées à la migration dans le programme de développement durable d'ici 2030	
<i>Croissance économique et travail décent :</i>	<i>Cible 8.8 relative aux droits des travailleurs, à la sécurité sur le lieu de travail pour tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes</i>

<i>Réduire les inégalités :</i>	<i>Cible 10.7 relative à la migration de façon ordonnée, sans danger, régulière, effectuée notamment par la mise en œuvre de politiques de migration bien gérées</i> <i>Cible 10.c Faire baisser les coûts des transactions des envois de fonds effectués par les migrants</i>
<i>Moyens de mise en œuvre :</i>	<i>Objectif 17.18 relative à la ventilation des données par statut migratoire</i>

Le Programme de développement d'ici 2030 reconnaît en outre qu'il est important de bâtir et d'exploiter les liens entre les politiques et les mesures énumérées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

La migration dans le Programme d'action d'Addis-Abeba

Pour la première fois, l'issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, soit le Programme d'action d'Addis-Abeba, a mené à la reconnaissance de la contribution de la migration au développement durable. Dans ce Programme, les États membres s'engagent de plusieurs façons à tirer parti des possibilités qu'offrent la migration et les transferts de fonds en termes de développement. Comme ils l'avaient fait pour le Programme de développement durable d'ici 2030, les États membres s'engagent dans ce programme à coopérer à l'échelle internationale et à faire en sorte que les migrations s'opèrent dans la sécurité, en bon ordre et en toute régularité, dans le plein respect des droits de l'homme. Ils s'engagent en outre à renforcer l'accessibilité et la transférabilité des avantages acquis, l'accès des enfants migrants et réfugiés à l'éducation, à améliorer la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'enseignement, à baisser le coût de recrutement (en luttant, entre autres, contre les recruteurs sans scrupules), à prendre des mesures de lutte contre la xénophobie, à faciliter l'intégration sociale et à mettre fin à la traite des humains.

Dans ce programme, les États s'engagent à ce que les migrants puissent envoyer de l'argent dans leur pays d'origine en ramenant le coût des transactions à moins de 3 %, en éliminant les obstacles aux transferts de fonds, en empêchant notamment les banques d'abandonner ce type de prestations, en atténuant les incidences du blanchiment d'argent et en luttant contre le financement du terrorisme. Ce programme engage également la communauté internationale à promouvoir la concurrence, la transparence, l'exploitation des technologies nouvelles mais aussi l'inclusion et l'alphabétisation financière et les services financiers dans les pays d'origine et de destination^v. Ce programme a nettement progressé du point de vue de l'engagement à réaliser le Programme de développement durable d'ici 2030 concernant la mobilité humaine et les transferts de fonds (voir annexe II).

Mise en œuvre à l'échelle nationale : rôle des mesures nationales et locales

Ensemble, le Programme de développement durable d'ici 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba jettent les bases de l'action sur les migrations et le développement. Afin d'honorer leurs engagements ambitieux, universels et orientés vers le changement, tous les pays doivent envisager d'intégrer la migration dans leurs processus et instruments² de planification, tels que les programmes de développement nationaux, les stratégies de développement durable et les politiques sectorielles appropriées^{vi}.

Afin d'atteindre les cibles des ODD liées à la migration, il est également nécessaire de mobiliser les parties prenantes et acteurs locaux, notamment les municipalités, entités provinciales ou régionales, et de collaborer avec eux. Les problèmes éventuels et les défis relatifs au développement sont ambitieux et intersectoriels. Par conséquent, il est nécessaire que les principales personnes chargées de traiter les questions de migration et donc de fournir des services, de régler les marchés locaux du travail et de récolter les bénéfices directs et indirects des transferts de main d'œuvre agissent de façon conjointe et coordonnée. Dans ce cadre, les organes législatifs nationaux et provinciaux, tels que les parlements, auront eux aussi un rôle essentiel à jouer en assurant un leadership national. De façon similaire, la société civile au sens large du terme, les organisations syndicales et

² Par exemple, l'emploi, l'éducation, la santé et d'autres politiques et programmes (suggestion également faite par le Secrétaire général des Nations Unies dans son programme *Réussir la migration : un programme d'action en huit points*). Exposé lors du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement 2013, et dans les recommandations du FMMD.

patronales, les institutions nationales des droits de l'homme et le secteur privé devront jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des cibles liées à la migration contenues dans le Programme de développement durable d'ici 2030.

Les pays sont en train de créer leurs processus, institutions et mécanismes nationaux respectifs afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable d'ici 2030. Dans ce contexte, ils pourraient envisager :

- D'élaborer des politiques et des plans de financement pour la mise en œuvre à l'échelle nationale, et ainsi de définir la façon de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données pour orienter la ou les politique(s) et suivre l'évolution des indicateurs, de choisir les institutions nécessaires à la collecte des données et de mobiliser des ressources pour réaliser les ODD.
- De mettre en place une stratégie définissant les acteurs et leur rôle, le temps qui leur est imparti et les résultats qu'ils doivent obtenir.
- D'évaluer, au sein du système statistique et du réseau d'institutions, les besoins, les capacités et la technologie, entre autres, relatifs à la collecte des données ventilées par statut migratoire, et d'évaluer les besoins en matière de formation pour analyser les indicateurs.

Suivi et évaluation

La mise en œuvre est essentielle pour honorer les engagements du Programme de développement durable d'ici 2030. Cependant, il est également nécessaire de mettre en place un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis, d'identifier les principales lacunes et moyens nécessaires pour y remédier, ainsi que de partager les connaissances et les bonnes pratiques afin de permettre aux pays de faire des choix politiques éclairés et de promouvoir la coordination du système de développement international (Annexe III).

Indicateurs pour les ODD liés à la migration

Les ODD incluent des objectifs, des cibles et des indicateurs, ces derniers étant toujours en cours d'élaboration³. Il est prévu que, d'ici mi-2016, l'Assemblée générale des Nations Unies fixe un nombre limité d'indicateurs mondiaux significatifs. Il convient de remarquer que, début 2016, chaque pays devra développer, au moyen de larges consultations, un ensemble élargi d'indicateurs, en tenant compte des réalités, des circonstances et des priorités nationales. Les pays déterminant chacun leur propre approche, ils doivent garantir un certain degré de comparaison et utiliser les mécanismes actuels de présentation des rapports autant que possible pour alléger la charge que supposent les rapports. Étant donné que les indicateurs concentreront, à terme, toute l'attention, il est essentiel que toutes les parties prenantes compétentes comprennent comment les indicateurs relatifs à la migration sont définis au niveau des pays respectifs. Sur ce point, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile (notamment les associations de migrants, les organisations syndicales et patronales, les institutions de recherche) et le secteur privé devront travailler conjointement.

Sans préjuger du résultat final, les indicateurs éventuels⁴ pourraient inclure [*cible 10.7*] : un index des politiques relatives à la migration internationale (en cours de développement), la prise en charge des coûts de recrutement par les employés par rapport au revenu annuel perçu dans le pays de destination^{vii}, la détermination du nombre de migrants tués, blessés ou victimes d'actes criminels alors qu'ils tentaient de franchir une frontière maritime, terrestre ou aérienne. Concernant la cible 10.c, il est possible de se rapporter au coût des transferts de fonds par rapport au montant transféré pour mesurer les progrès réalisés.

³ Le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD travaille, dans le droit fil du mandat que lui a conféré la Commission de statistique des Nations Unies, sur le développement d'un cadre d'indicateurs mondial destiné aux 17 ODD et à leurs 169 cibles. La Commission de statistique des Nations Unies examinera la proposition du Groupe lors de sa quarante-septième session (mars 2016). Dans le but de mettre en œuvre ce cadre, la Division des statistiques des Nations Unies a dressé une première liste d'indicateurs prioritaires résumant l'état actuel de la discussion sur les indicateurs relatifs aux cibles individuelles des ODD pour examen par le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD.

⁴ Certains d'entre eux proviennent du Groupe de travail technique du Groupe mondial sur la migration (GMM) sur les données et la recherche, soutenu par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les migrations internationales⁴. Le groupe de travail sur les données et la recherche du GMM met au point des critères pour présenter de manière ventilée un certain nombre de cibles et d'indicateurs du Programme de développement durable d'ici 2030, en se fondant sur le mot d'ordre « ne laisser personne de côté ».

Des efforts et des ressources spécifiques seront nécessaires pour promouvoir les capacités en vue de la collecte, de la ventilation (en fonction, notamment, de l'origine nationale et du statut migratoire) et de l'utilisation de données sur la migration et ses conséquences sur les personnes, les communautés et les sociétés.

Architecture institutionnelle : suivi et évaluation

Outre le développement d'une série d'indicateurs, l'établissement d'une structure fonctionnelle au sein de laquelle les progrès réalisés peuvent être débatus et évalués fait également l'objet de discussions.

Au niveau régional, il a été proposé que les États membres identifient les mécanismes en place et les processus faisant intervenir plusieurs parties prenantes afin de s'impliquer dans l'apprentissage entre pairs, le partage de bonnes pratiques, la coopération sur les questions transversales et la discussion sur les cibles communes^{viii}. Chaque région peut décider de son propre processus d'évaluation et du rôle joué par ses diverses organisations, en tenant compte du contexte régional. Les commissions régionales des Nations Unies, en coopération avec les agences du Groupe mondial sur la migration (GMM), par exemple, pourraient encourager de telles actions. Les mécanismes en place pourraient eux aussi être utilisés au lieu d'en créer de nouveaux (par exemple, les Commissions économiques régionales en Afrique, les Processus consultatifs régionaux sur la migration ou d'autres forums régionaux).

Au niveau mondial, le Forum politique de haut-niveau sur le développement durable se chargera du suivi et de l'évaluation des ODD en facilitant le partage des expériences, notamment des réussites, des enjeux et des enseignements tirés, en promouvant l'harmonisation et la coordination des politiques durables à l'échelle du système.

La version définitive du document final pour le Programme de développement pour l'après-2015 présente également des évaluations thématiques au niveau mondial, qui pourraient alimenter les délibérations du Forum politique de haut-niveau. Il a été proposé que ces évaluations soient encouragées par les commissions fonctionnelles du Conseil économique et social (telles que la Commission de la population et du développement) et d'autres forums intergouvernementaux. Ces évaluations reposeraient sur le travail de « plate-formes » de coordination et d'évaluation déjà en place, telles que les Nations Unies ou d'autres agences spécialisées multilatérales ou commissions fonctionnelles, etc., ayant trait à chaque thématique. Les partenariats actuels pourraient eux aussi être rapprochés de ces plates-formes. Dans ce cadre, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) pourrait jouer un rôle prépondérant en servant aux États et à toutes les autres parties prenantes compétentes de tribune pour fournir au Forum politique de haut-niveau des rapports sur la migration et le développement.

Le rôle que pourrait jouer le FMMD dans le suivi et l'évaluation

Comme cela a été évoqué dans le document de travail pour la réunion thématique du FMMD 2014-2015 sur la migration dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies^{ix}, la proposition visant à ce qu'un forum intergouvernemental soit chargé du suivi et de l'évaluation thématiques pourrait créer des points d'entrée qui permettraient au FMMD de participer au suivi et à l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD) en termes de migration^x. En s'inspirant des délibérations précédentes du Forum sur la manière de renforcer les liens de celui-ci avec les Nations Unies, les États membres participant au FMMD pourraient examiner au plus près comment : le Forum pourrait être impliqué dans le suivi et l'évaluation du Programme pour l'après-2015 ; ce qui est nécessaire à la participation à ce processus ; et comment le Forum travaillera avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le GMM ainsi qu'avec une série d'autres parties prenantes compétentes, y compris la société civile, les partenaires sociaux et le secteur privé.

Par exemple, le FMMD pourrait servir de plate-forme sur laquelle partager les expériences et les enseignements tirés de l'application des engagements du Programme pour l'après-2015 relatifs à la migration, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, dans le but de prendre en compte les progrès accomplis et de formuler des recommandations sur la manière de développer les aspects du Programme relatifs à la migration. Ces échanges pourraient inclure les cibles relatives à la migration, la contribution de la migration et des migrants aux

autres ODD et aux autres cibles, ainsi que le suivi du développement des migrants, y compris ceux en situation particulièrement vulnérable. Les pays pourraient faire des choix politiques éclairés lorsqu'ils appliquent le Programme de développement durable d'ici 2030. Le Forum pourrait aussi servir de plate-forme pour les acteurs disposés à former des alliances stratégiques avec plusieurs parties prenantes afin de préconiser des solutions aux défis communs et de remplir les engagements du Programme de développement durable d'ici 2030.

Sur la base des domaines considérés comme prioritaires pour la coopération entre le FMMD, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et le GMM^{xi}, les États participants pourraient également envisager des modes de coopération entre le Forum et divers acteurs du Programme de développement durable d'ici 2030. Par exemple, en tant que principal lien entre les Nations Unies et le FMMD, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pourrait encourager à atteindre les objectifs relatifs à la migration du Programme de développement durable d'ici 2030. En attendant, les agences du GMM pourraient être invitées, au niveau mondial, à apporter l'expertise et les éléments probants nécessaires au FMMD et, au niveau national, à encourager l'évaluation.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que le FMMD a délibérément été mis en place hors du système des Nations Unies ; le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU joue le rôle de lien principal et le Secrétaire général des Nations Unies reçoit tous les ans un rapport de la part de la présidence en exercice du FMMD. Par conséquent, la structure institutionnelle actuelle manque d'une voie clairement définie pour que le FMMD transmette périodiquement un plus grand volume d'analyses traitées au système des Nations Unies, en particulier au Forum politique de haut-niveau sur le développement durable. La nature du lien entre le FMMD et les Nations Unies – et en particulier les organes plus susceptibles de jouer un rôle au sein du système des Nations Unies sur les questions de suivi et d'évaluation – nécessiterait par conséquent d'être examinée de manière plus approfondie. En outre, le FMMD, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ne permet pas une évaluation participative efficace de la part de plusieurs parties prenantes comme cela est envisagé dans le document final, ce qui devrait également de faire l'objet d'un examen approfondi. Finalement, si l'on envisage toutes les options possibles, il serait également possible de mettre sur pied une plate-forme plus vaste, faisant intervenir plusieurs parties prenantes, afin d'assurer le suivi et l'évaluation des cibles relatives à la migration qui prennent en compte le FMMD sans se centrer uniquement sur lui.

Projet de recommandations (éventuelles) – devant être examinées par la table ronde :

1. Approfondir le partenariat et la coopération entre les acteurs et les parties prenantes, telles que les autorités publiques, la société civile, les milieux universitaire et de la recherche, les associations syndicales, le secteur privé, etc., afin de garantir que la migration est prise en compte dans la planification nationale générale et sectorielle et dans les processus et mécanismes de développement.
2. Faire en sorte que toutes les institutions nationales de développement se fondent sur la Déclaration et sur les objectifs, cibles et indicateurs du Programme de développement durable d'ici 2030 ainsi que sur le Programme d'action d'Addis-Abeba et s'accordent sur le fait que la migration soit un vecteur de développement durable.
3. Assurer la mise en œuvre effective des objectifs relatifs à la migration au niveau national
4. Faire du FMMD une plate-forme sur laquelle partager les expériences et les enseignements tirés des progrès réalisés pour atteindre les cibles des ODD relatifs à la migration ; de la manière dont les migrants ont été intégrés à la réussite des ODD (personne n'a été laissé de côté) ; et de la manière dont les migrants et la migration ont contribué à la réussite des ODD.
5. Inviter les États participants à partager volontairement, au moyen d'exposés, les efforts qu'ils ont déployés, y compris en réorientant leurs stratégies et politiques nationales, en vue de la mise en œuvre des ODD relatifs à la migration.
6. Impliquer tous les acteurs et parties prenantes compétents, tels que le milieu et les institutions de la recherche, la société civile, y compris les associations de migrants, les institutions nationale de défense des droits de l'homme, les organisations syndicales et patronales et le secteur privé, pour aider le FMMD à identifier et adopter les expériences pertinentes des pays, les liens avec les autres ODD, les enseignements tirés de la mise en œuvre des cibles des ODD relatives à la migrations ainsi qu'à repérer les lacunes dans les données, les domaines de renforcement des capacités et la ou les technologie(s) éventuelle(s).

Questions directrices indicatives :

- Quel rôle devrait assumer le FMMD dans le suivi et l'évaluation des ODD ?
 - Comment le FMMD, en tant que plate-forme mondiale, peut-il contribuer à l'échange d'expériences concernant les cibles relatives à la migration (ODD) et les références du Programme de développement durable d'ici 2030 ?
 - Comment assurer la pertinence du FMMD et sa compatibilité avec la structure de suivi et d'évaluation des ODD ?
 - Comment la communauté de migrants pourrait-elle interagir avec la communauté de développement, plus large, – aux niveaux sous-national, national, régional et mondial – de manière à faire progresser le Programme de développement durable d'ici 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le plan de la migration ?
 - De quelles manières le FMMD peut-il se rapprocher davantage d'autres processus et forums afin de contribuer à la réalisation des ODD ?
 - Comment le FMMD pourrait-il faciliter l'application des engagements relatifs à la migration et des moyens pertinents de mise en œuvre du Programme de développement d'ici 2030 au niveau national ?
-

ANNEX I - a:
Migration-relevant commitments in the Agenda 2030 (3 August, 2015)
SDG targets relevant to migration.

(Outcome document for the VIN summit on Adopting the Post-2015 Development Agenda.)

Goal 1. End poverty in all its forms everywhere

1.3. implement nationally appropriate social protection systems and measures for all, including floors, and by 2030 achieve substantial coverage of the poor and the vulnerable

1.b create sound policy frameworks, at national, regional and international levels, based on pro-poor and gender-sensitive development strategies to support accelerated investments in poverty eradication actions

Goal 2. End hunger, achieve food security and improved nutrition, and promote sustainable agriculture

2.a. increase investment, including through enhanced international cooperation, in rural infrastructure, agricultural research and extension services, technology development, and plant and livestock gene banks to enhance agricultural productive capacity in developing countries, in particular in least developed countries .

Goal 3. Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages

3.8 achieve universal health coverage, including financial risk protection, access to quality essential health care services, and access to safe, effective, quality, and affordable essential medicines and vaccines for all

3.d strengthening the capacity of all countries, particularly developing countries, for early warning, risk reduction, and management of national and global health risks

Goal 4. Ensure inclusive and equitable quality education and promote life-long learning opportunities for all

4.1 by 2030, ensure that all girls and boys complete free, equitable and quality primary and secondary education leading to relevant and effective learning outcomes

4.7 by 2030 ensure all learners acquire knowledge and skills needed to promote sustainable development, including among others through education for sustainable development and sustainable lifestyles, human rights, gender equality, promotion of a culture of peace and non-violence, global citizenship, and appreciation of cultural diversity and of culture's contribution to sustainable development

4.b by 2020 expand by x% globally the number of scholarships for developing countries in particular LDCs, SIDS and African countries to enrol in higher education, including vocational training, ICT, technical, engineering and scientific programmes in developed countries and other developing countries

Goal 5. Achieve gender equality and empower all women and girls

5.2 eliminate all forms of violence against all women and girls in public and private spheres, including trafficking and sexual and other types of exploitation

5.3 eliminate all harmful practices, such as child, early and forced marriage and female genital mutilations

5.4 recognize and value unpaid care and domestic work through the provision of public services, infrastructure and social protection policies, and the promotion of shared responsibility within the household and the family as nationally appropriate

5.5 ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic, and public life

5.c adopt and strengthen sound policies and enforceable legislation for the promotion of gender equality and the empowerment of all women and girls at all levels

Goal 8. Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all

8.3 promote development-oriented policies that support productive activities, decent job creation, entrepreneurship, creativity and innovation, and encourage formalization and growth of micro-, small- and medium-sized enterprises including through access to financial services

8.5 by 2030 achieve full and productive employment and decent work for all women and men, including for young people and persons with disabilities, and equal pay for work of equal value

8.7 take immediate and effective measures to secure the prohibition and elimination of the worst forms of child labour, eradicate forced labour, and by 2025 end child labour in all its forms including recruitment and use of child soldiers

8.10 strengthen the capacity of domestic financial institutions to encourage and to expand access to banking, insurance and financial services for all

8.b by 2020 develop and operationalize a global strategy for youth employment and implement the ILO Global Jobs Pact

Goal 9. Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation

9.1 develop quality, reliable, sustainable and resilient infrastructure, including regional and trans-border infrastructure, to support economic development and human well-being, with a focus on affordable and equitable access for all

9.c significantly increase access to ICT and strive to provide universal and affordable access to internet in LDCs by 2020

Goal 10. Reduce inequality within and among countries

10.2 by 2030 empower and promote the social, economic and political inclusion of all irrespective of age, sex, disability, race, ethnicity, origin, religion or economic or other status

10.3 ensure equal opportunity and reduce inequalities of outcome, including through eliminating discriminatory laws, policies and practices and promoting appropriate legislation, policies and actions in this regard

10.b encourage ODA and financial flows, including foreign direct investment, to states where the need is greatest, in particular LDCs, African countries, SIDS, and LLDCs, in accordance with their national plans and programmes

Goal 11. Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable

11.a support positive economic, social and environmental links between urban, peri-urban and rural areas by strengthening national and regional development planning

Goal 13. Take urgent action to combat climate change and its impacts

13.1 strengthen resilience and adaptive capacity to climate related hazards and natural disasters in all countries

Goal 15. Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss

15.3 by 2020, combat desertification, and restore degraded land and soil, including land affected by desertification, drought and floods, and strive to achieve a land-degradation neutral world

Goal 16. Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels

16.2 end abuse, exploitation, trafficking and all forms of violence and torture against children

16.a strengthen relevant national institutions, including through international cooperation, for building capacities at all levels, in particular in developing countries, for preventing violence and combating terrorism and crime

Goal 17. Strengthen the means of implementation and revitalize the global partnership for sustainable development

Finance

17.2 developed countries to implement fully their ODA commitments, including to provide 0.7% of GNI in ODA to developing countries of which 0.15-0.20% to least-developed countries

17.3 mobilize additional financial resources for developing countries from multiple sources

Technology

17.6 enhance North-South, South-South and triangular regional and international cooperation on and access to science, technology and innovation, and enhance knowledge sharing on mutually agreed terms, including through improved coordination among existing mechanisms, particularly at UN level, and through a global technology facilitation mechanism when agreed

Capacity building

17.9 enhance international support for implementing effective and targeted capacity building in developing countries to support national plans to implement all sustainable development goals, including through North-South, South-South, and triangular cooperation

Systemic issues

Policy and institutional coherence

17.14 enhance policy coherence for sustainable development

Multi-stakeholder partnerships

17.16 enhance the global partnership for sustainable development complemented by multi-stakeholder partnerships that mobilize and share knowledge, expertise, technologies and financial resources to support the achievement of sustainable development goals in all countries, particularly developing countries

17.17 encourage and promote effective public, public-private, and civil society partnerships, building on the experience and resourcing strategies of partnerships

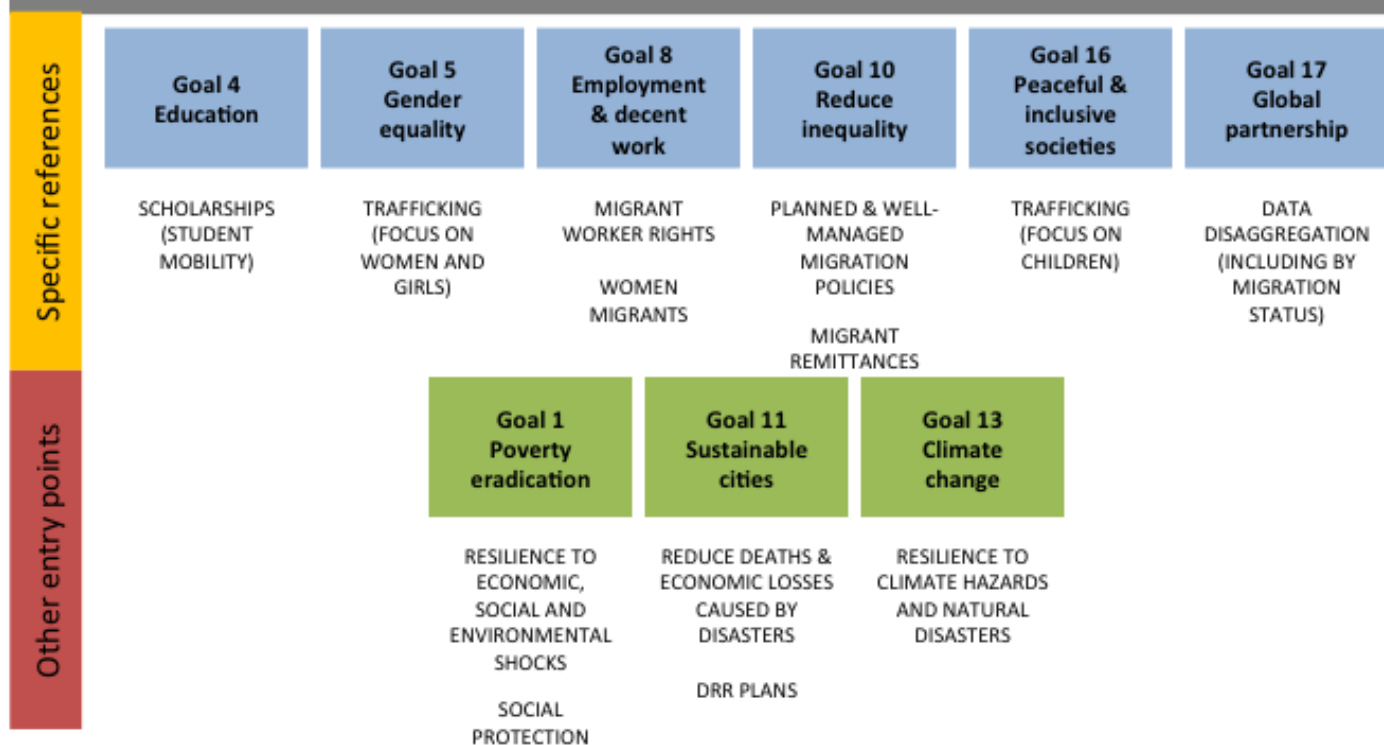
ANNEX I - b:
Migration-relevant commitments in the Agenda 2030 (3 August, 2015)

HOW MIGRATION IS REFLECTED IN THE DRAFT OUTCOME DOCUMENT

Outcome document draft narrative

- Ensuring that human rights are enjoyed by all, including migrants (par. 20); migrants among people who's participation should be promoted (preamble); migrants regardless of migration status, refugees and internally displaced people among vulnerable populations to be empowered (par. 24); Inclusive and equitable quality education at all levels – for all people, irrespective of , inter alia, migration status. (par 26); and eradicate trafficking (par. 28)
- Health threats, natural disasters, spiraling conflict, violent extremism, humanitarian crises and *forced displacement of persons* threat to development progress (par. 15)
- Recognizing that international migration is a multi-dimensional reality of major relevance for the development / Ensuring safe, orderly and regular migration involving full respect for human rights and the humane treatment of migrants, refugees and displaced persons. Need to strengthen resilience of communities hosting refugees as well as protect citizens living abroad and to re-integrate retired migrant workers who return to their countries of origin (par.35)
- Disaggregating reporting by inter alia migratory status (par. 70.g)

Goal and target framework



ANNEX II: Migration-relevant paragraphs in the Addis Ababa Action Agenda (July 2015) the Third International Conference on Financing for Development

The outcome document of the Third International Conference on Financing for Development - the *Addis Ababa Action Agenda* – contains the following related to migration and remittances:

Migration (paragraph 111)

- *“We recognize that international migration is a multidimensional reality of major relevance for the development of origin, transit and destination countries that must be addressed in a coherent, comprehensive and balanced manner. We will cooperate internationally to ensure safe, orderly and regular migration, with full respect for human rights. We endeavour to increase cooperation on access to and portability of earned benefits, enhance the recognition of foreign qualifications, education and skills, lower the costs of recruitment for migrants, and combat unscrupulous recruiters, in accordance with national circumstances and legislation. We further endeavour to implement effective social communication strategies on the contribution of migrants to sustainable development in all its dimensions, in particular in countries of destination, in order to combat xenophobia, facilitate social integration, and protect migrants’ human rights through national frameworks. We reaffirm the need to promote and protect effectively the human rights and fundamental freedoms of all migrants, especially those of women and children, regardless of their migration status.”*

Remittances (paragraph 40)

- *“We recognize the positive contribution of migrants for inclusive growth and sustainable development in countries of origin, and transit and destination countries. Remittances from migrant workers, half of whom are women, are typically wages transferred to families, primarily to meet part of the needs of the recipient households. They cannot be equated to other international financial flows, such as foreign direct investment, ODA or other public sources of financing for development. We will work to ensure that adequate and affordable financial services are available to migrants and their families in both home and host countries. We will work towards reducing the average transaction cost of migrant remittances by 2030 to less than 3 per cent of the amount transferred. We are particularly concerned with the cost of remittances in certain low volume and high cost corridors. We will work to ensure that no remittance corridor requires charges higher than 5 per cent by 2030, mindful of the need to maintain adequate service coverage, especially for those most in need. We will support national authorities to address the most significant obstacles to the continued flow of remittances⁵, such as the trend of banks withdrawing services, to work towards access to remittance transfer services across borders. We will increase coordination among national regulatory authorities to remove obstacles to non-bank remittance service providers accessing payment system infrastructure, and promote conditions for cheaper, faster and safer transfer of remittances in both source and recipient countries, including by promoting competitive and transparent market conditions. We will exploit new technologies, promote financial literacy and inclusion, and improve data collection.”*

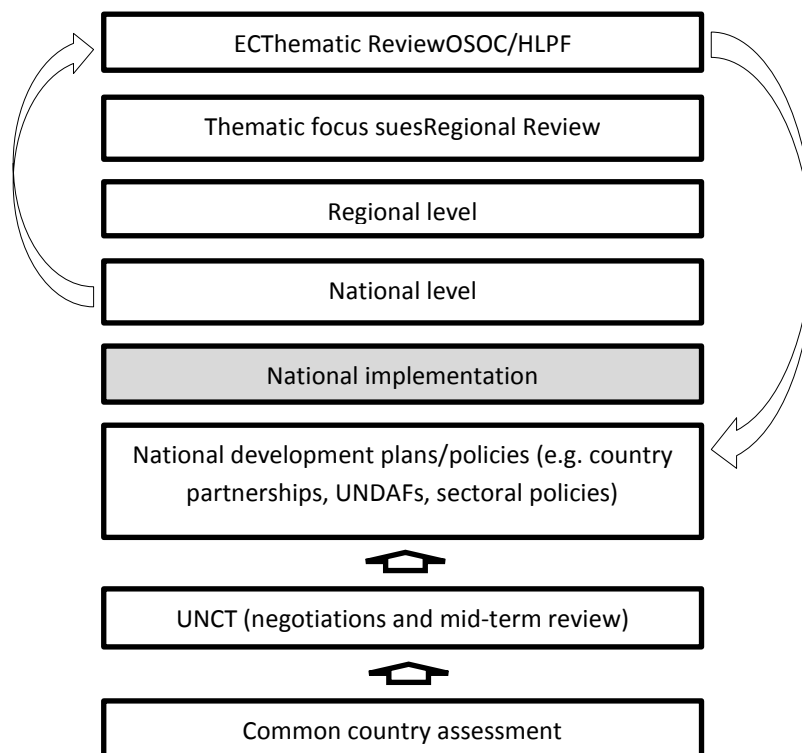
In addition, there is reference to migrant and refugee children among target populations for quality education (paragraph 78), to end human trafficking (paragraph 112), to increase number of scholarships available to students in developing countries (paragraph 119) and to disaggregate by, inter alia, migratory status (paragraph 126).

⁵ In addition, para 24 of AAAA encourages mitigating the potential impact of the anti-money-laundering and combatting financing of terrorism standards on reducing access to financial services.

ANNEX III: Migration in SDG follow-up and implementation

migration-relevant targets

Target 8.8 Migrant worker's rights	Target 10.7 Well managed migration policies	Target 10.c Reduce remittance costs	Target 17.18 Data disaggregation
---------------------------------------	--	--	-------------------------------------



ⁱ A/RES/68/4

ⁱⁱ World at War UNHCR Global Trends: Forced displacement in 2014 (Un monde en guerre, rapport du HCR, tendances mondiales : déplacements forcés en 2014).

ⁱⁱⁱ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7849Cover%20Letter%20and%20Outcome%20document%20for%20the%20UN%20Summit%20to%20adopt%20the%20Post-2015%20Development%20Agenda_26072015.pdf.

^{iv} Dans le cas des migrants, il serait notamment important de mesurer leur accès à une protection sociale (1.3), à l'alimentation (2.1), à la santé (3.8), à l'éducation (4.1-5), à l'égalité des sexes (5.1), à l'eau potable et à des services d'assainissement (6.1-2), à l'emploi (8.3, 8.6, 8.8) et à la justice (16.3-9), sans discrimination et de façon participative (10.2-3).

^v Dans l'optique de la réalisation des ODD, il est essentiel de transformer la migration en choix plutôt qu'en nécessité. Compte tenu du taux de pauvreté rurale et d'insécurité alimentaire, le potentiel de développement des transferts de fonds pourrait, par exemple, être exploité par le biais d'une production agricole accrue et de la création de perspectives économiques au sein d'une économie locale plus diversifiée.

^{vi} Voir notamment les recommandations et actions de suivi possibles issues de la Table ronde 1.1 du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), « Concrétiser l'intégration et la cohérence dans les politiques de migration et de développement », contenues dans le *Rapport de la présidence suédoise du Forum mondial sur la Migration et le Développement 2013-2014* <https://www.gfmd.org/sweden-gfmd-2013-2014-report-proceedings>

^{vii} La liste préliminaire du Groupe d'experts inter-agences propose un troisième indicateur pour la Cible 10.7 : le nombre de victimes détectées et non détectées du trafic d'êtres humains sur 100 000 personnes ; par sexe, âge et forme d'exploitation.

^{viii} Partant du constat que la migration internationale est une question transversale, la coopération bilatérale et régionale, y compris dans le cadre des communautés économiques régionales (CER) et des processus consultatifs régionaux (PCR), peut jouer un rôle important en facilitant la coopération entre les pays d'origine et de destination (comme des accords bilatéraux et régionaux sur la migration de main-d'œuvre) et en renforçant les liens entre la migration et la planification du développement.

^{ix} http://www.gfmd.org/files/documents/gfmd_turkey2014-2015_tm1_background_note.pdf

^x Bien qu'aucun critère n'ait été établi concernant le suivi thématique par les plates-formes actuelles, il a été évoqué lors de l'événement parallèle du FMMD, *Migration and Human Mobility in the Context of the Post-2015 Development Agenda: Perspectives from the Global Forum on Migration and Development* (Migration et mobilité humaine dans le contexte du Programme de développement pour l'après-2015 : perspectives depuis le Forum mondial sur la migration et le développement, tenu en marge du troisième Forum politique de haut-niveau à New York, le 1^{er} juillet 2015), qu'elles devraient être par nature intergouvernementales, se réunir à une certaine fréquence (par exemple, annuellement), être inclusives et atteindre toutes les parties prenantes considérées, y compris les organisations non gouvernementales et les organisations internationales, et envisager le contrôle en adoptant une approche rigoureuse, fondée sur des éléments factuels, y compris par des liens avec la communauté scientifique et le milieu universitaire. Bien que le FMMD remplisse la plupart de ces critères, il faudrait accorder une certaine attention à la manière de garantir que les réunions relatives à l'évaluation soient synchronisées avec le Forum politique de haut-niveau et pour améliorer la base factuelle du dialogue et des échanges d'expériences.

^{xi} Voir la note conceptuelle *Enhancing Coordination between the United Nations System and the Global Forum on Migration and Development: Regular Meetings between the SRSG on International Migration and the leadership of the GFMD and the GMG* (Renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et le Forum mondial sur la migration et le développement : réunions périodiques avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la migration internationale et la direction du FMMD et du GMM), adoptée lors de la rencontre du FMMD (Stockholm, 2014). Le document suggère une coopération plus étroite pour identifier les priorités communes ; diffuser et partager l'expertise ; identifier les expériences et éléments probants pertinents en matière de migration et de développement, procurer l'analyse nécessaire pour partager les enseignements tirés et pour produire les éléments probants à partir des expériences et des bonnes pratiques et pour assurer le suivi et la mise en place volontaires des résultats et recommandations du FMMD.